



la Plagne Tarentaise

*Le journal
du conseil
05 avril 2022*



Le conseil municipal des jeunes continue sa visite du territoire. Les jeunes élus ont pu notamment découvrir l'école d'autrefois à La Côte d'Aime.



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

BELLENTRE **LA CÔTE D'AIME** **VALEZAN** **MACOT LA PLAGNE**
LA PLAGNE TARENTAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 05 avril à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Absents : Dussuchal Marion, Valentin Benoit

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne Faggianelli est élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose le retrait de deux points à l'ordre du jour :

- DOC 1 : Approbation du principe de délégation du service public de la gestion et de l'exploitation de la patinoire de Montchavin Les Coches et lancement de la procédure

- DOC 7 : Servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées située sur la commune déléguée de Bellentre au lieu-dit Les Coches

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Madame Isabelle Gentil, conseillère déléguée et présidente de la commission communication, accueille monsieur Arnaud Grandjacques, directeur du Pôle Tourisme Montagne Inventive à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et madame Cécile Blanc, sociologue, venus présenter le projet identitaire La Plagne Tarentaise.

Monsieur Arnaud Grandjacques propose un échange en deux temps avec dans un premier temps, la présentation de la structure en charge du projet au sein de l'USMB, puis dans un second temps, une explication sur le fonctionnement du partenariat.

Monsieur Arnaud Grandjacques explique que le Pôle Tourisme Montagne Inventive est un département de l'USMB, labélisé par l'institut national du tourisme, dont la fonction est d'assurer la connexion entre les territoires et l'USMB au travers de projets et de partenariats. Il précise que l'objectif de ces partenariats est d'accompagner les territoires dans leurs réflexions stratégiques.

Monsieur Arnaud Grandjacques indique qu'en travaillant avec l'USMB, les territoires bénéficient de multiples compétences puisque les équipes « projets » sont constituées d'un grand nombre de spécialistes (ingénieurs, juristes, sociologues...) en fonction des questions qui leur sont posées. Il ajoute que les projets associent des chercheurs et des étudiants (projets de recherches et de formation) et ceci est l'occasion d'être

confrontés aux regards des jeunes qui surprennent par leur raisonnement et permettent une réflexion plus poussée.

Monsieur Arnaud Grandjacques attire également l'attention sur le fait que les jeunes sont souvent moins représentés dans les clientèles de stations et bénéficier de leur vision peut être un avantage pour le projet.

Monsieur Arnaud Grandjacques revient ensuite sur le projet identitaire La Plagne Tarentaise en rappelant que le sujet est la réorganisation territoriale et la recherche de cohésion autour de la nouvelle entité. Il explique que les thématiques principales sont l'attractivité, la qualité de vie et la valorisation des patrimoines et indique que les perspectives sont de réussir à cerner les dynamiques territoriales et renforcer la cohésion.

Monsieur Arnaud Grandjacques apporte des précisions sur les étapes et la méthode du projet en expliquant qu'une enquête de terrain a été mise en place en février. L'objectif étant de recueillir une centaine d'entretiens longs auprès d'un public diversifié, en respectant un équilibre géographique et démographique, afin de traduire au mieux la réalité du territoire.

Pour répondre à monsieur Jean-Louis Silvestre, monsieur Arnaud Grandjacques explique que des échanges entre les élus et l'équipe « projet » pourront être organisés à la demande. Il ajoute qu'actuellement, environ 25 entretiens ont été réalisés mais qu'il est préférable d'attendre leur analyse pour échanger sur les résultats.

Monsieur Daniel-Jean Véniat souhaite savoir qui mène les entretiens.

Monsieur Arnaud Grandjacques indique que les chercheurs (géographes, sociologues et spécialistes du tourisme) et les étudiants en master, travaillent en collaboration sur ce projet.

Suite aux questions de monsieur Christian Vibert, monsieur Arnaud Grandjacques indique qu'étant donné la situation sanitaire actuelle, les entretiens sont menés en visio et par téléphone, ce qui offre plus de souplesse pour les rendez-vous. Cependant, il souhaiterait privilégier les entretiens en face à face. Il explique ensuite que la méthode utilisée pour trouver les personnes à interroger consiste, dans un premier temps, à se rendre sur le terrain et interroger les premiers volontaires. Le choix des autres candidats dépend ensuite d'une grille avec des caractéristiques professionnelles et sociodémographiques, l'objectif étant de réussir à réunir une micro société.

Madame Patricia Bérard fait remarquer que les cent entretiens prévus ne représentent que 2% de la population, et demande s'ils seront suffisants.

Monsieur Arnaud Grandjacques signale que, la méthode la plus adaptée au projet La Plagne Tarentaise repose sur une approche qualitative, fondée sur des entretiens avec les habitants, afin d'échanger sur leurs attentes plutôt que sur une approche quantitative qui ne permet que des questions fermées.

Monsieur Daniel-Jean Véniat demande s'il serait envisageable, à la suite des résultats de cette approche qualitative, de créer des questionnaires pour valider des solutions ou des hypothèses.

Monsieur Arnaud Grandjacques indique que c'est une solution en cas d'hypothèse forte et tient à souligner que l'objectif du partenariat est de pouvoir échanger sur ce type de proposition. Suite à l'interrogation de monsieur Jean-Louis Silvestre, monsieur Arnaud Grandjacques explique que les entretiens menés sont non directifs, c'est-à-dire qu'ils respectent un nombre de thématiques à aborder mais sont illimités en nombre de questions.

Monsieur le maire remercie monsieur Arnaud Grandjacques et madame Cécile Blanc pour leur participation et passe aux points mis à l'ordre du jour.

Juridique

1. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ESPACE PLAGNARD POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ENTRE LE SIGP ET LA COMMUNE DE LA PLAGNE TAREN-TAISE

Monsieur le maire indique que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) met à disposition de la Commune des locaux à usage exclusif de bibliothèque municipale, situés dans l'ensemble immobilier situé sur la Place Mont St Sauveur dans la Galerie Marchande de Plagne Centre, Espace Plagnard.

Il ajoute qu'étant président du SIGP et signataire de la convention, il est juridiquement empêché de signer pour le compte de la commune.

Il précise que le loyer annuel est de 7 800 €/an auquel se rajoute l'ensemble des charges récupérables au prorata des m² occupés, soit 45.18%.

Le conseil municipal approuve le contenu de la convention, tel que présenté, et autorise madame Evelyne FAGGIANELLI à la signer.

(Votants : 27, pour : 27)

Marchés publics - Subventions

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT D'UN VÉHICULE PORTE OUTILS

Monsieur Henri Beltrami met en évidence la nécessité de remplacer un engin porte-outils équipé d'une fraise à neige dont le coût neuf est estimé à 160 000,00 € HT. Il précise que cet achat peut être financé en partie par le Conseil Départemental et propose donc de le solliciter.

Monsieur le maire fait remarquer que l'achat de cet engin sera prévu pour l'hiver 2022 mais imputé sur le budget 2023.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et demande l'autorisation d'anticiper cet achat.

(Votants : 27, pour : 27)

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR CIRCULATIONS DOUCES AUTOUR DE L'ESPACE PARADISIO

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que le projet d'aménagement de circulations douces autour de l'espace Paradisio à Montchavin débutera le 23 avril et précise que le coût de cette opération est estimé à 735 000,00 € HT. Il attire l'attention sur le fait que cette opération peut être financée en partie par le Conseil Département, l'Etat et le Conseil Régional et propose de les solliciter.

Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental, l'Etat et le Conseil Régional afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper ces travaux.

(Votants : 27, pour : 27)

4. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DÉPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Jean-Louis Silvestre apporte des précisions sur l'intérêt de la commune à adhérer au groupement de commandes pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés dont le SDES est coordonnateur. Il indique que, pour ce faire, une convention constitutive doit être signée.

Monsieur le maire souligne l'intérêt de cette adhésion, au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention présentée et décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour cet achat
- que la participation financière de la commune soit fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement
- de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et par les Conseils Municipaux des communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan.

(Votants : 27, pour : 27)

Ressources humaines

5. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES AFFECTÉ AU SERVICE DE LA VOIRIE À TEMPS COMPLET

Monsieur Henri Beltrami explique que suite au départ d'un agent à la voirie, il convient de créer un poste pour pourvoir à son remplacement au sein des services techniques. Il propose donc la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques affecté au service de la voirie à temps complet à compter du 1er juin 2022 en précisant que ce poste annule et remplace un poste déjà existant au tableau des emplois.

Pour répondre à la question de monsieur Robert Astier monsieur Henri Beltrami confirme que cet agent sera affecté à La Plagne.

Monsieur Richard Broche souhaite savoir si un poste sera supprimé suite à la création de celui-ci et indique qu'il faudrait ajouter cette information sur la délibération.

Monsieur le directeur général des services confirme cet ajout, puisqu'il s'agit d'une régularisation en lien avec la loi relative à la transformation de la Fonction Publique

Le conseil municipal autorise la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques affecté au service voirie à temps complet à compter du 1er juin 2022, afin de se mettre en conformité avec la loi relative à la transformation de la fonction publique, et acte la suppression du poste précédemment existant.

(Votants : 27, pour : 27)

Urbanisme-Foncier

6. RÉGULARISATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ADDITION EN EAU POTABLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT AU LIEU-DIT BONNEGARDE DU BAS

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que, dans le cadre de la construction d'un entrepôt, il a été nécessaire de dévier le réseau d'eau potable au lieu-dit Bonnegarde du Bas, sur la commune déléguée de Macot. Il explique que ce dévoiement de la canalisation publique d'adduction en eau potable doit se faire sur les parcelles cadastrées A 66, 3450, 3453, 3458 et 3462 appartenant à différents propriétaires ayant tous donné leur accord afin que ce nouveau tracé emprunte leurs parcelles.

Monsieur Gilles Tresallet propose donc d'établir des conventions de servitudes de passage de cette canalisation publique d'eau potable sur fonds privés afin de formaliser l'accord des propriétaires concernés par le tracé de la canalisation et d'établir les conditions et les droits de chacun.

Pour répondre à la question de monsieur Robert Astier, monsieur Gilles Tresallet indique que le coût de cette opération est d'environ 18 000,00 € sans les enrobés.

Monsieur Robert Astier, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal décide d'établir lesdites conventions et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat à représenter la commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir. Votants : 26, pour : 26)

Monsieur Robert ASTIER réintègre la séance.

7. RENONCEMENT À L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 093 YE 495 SUR L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°7 À LA CÔTE D'AIME

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que, selon le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur, la commune déléguée de La Côte d'Aime, territoire de la commune de La Plagne Tarentaise, est bénéficiaire de l'Emplacement Réservé n°7 pour « voirie » grevant notamment la parcelle cadastrale préfixe 093 section YE numéro 495, sise Le Villard, La Côte d'Aime..

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que cette parcelle est en cours d'acquisition par M. Antoine Auer, qui a déposé un permis de construire prévoyant 4 places de stationnement, ce qui permet de répondre au problème constant de stationnement connu dans les hameaux.

Cette acquisition ne bloque en rien le projet d'élargissement de voirie, pour lequel l'emplacement Réservé n°7 a été instauré.

Le conseil municipal renonce à acquérir la parcelle cadastrée préfixe 093 section YE n°495 d'une superficie de 212 m².

(Votants : 27, pour : 27)

8. INTÉGRATION DE LA PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE CADASTRÉE 093 YE 496 DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la parcelle cadastrée préfixe 093 section YE n°496, située au Villard de la Côte d'Aime, est à ce jour une parcelle privée communale issue d'une acquisition par acte signé le 07/05/2018 en vue d'élargir la voirie suite à son classement en emplacement réservé lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de La Côte d'Aimee. Il explique qu'un projet de rénovation d'une ancienne bâtisse sur la parcelle limitrophe cadastrée 093 YE 495, dont l'accès se fait depuis la parcelle 093 YE 496, est en cours, ce qui nécessiterait la rédaction d'un acte de servitude au profit des futurs propriétaires du bien.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que le fait de classer cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce son affectation définitive au domaine public.

Le conseil municipal prononce le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée préfixe 093 section YE n°496 à la voie communale dénommée Rue du Villard à la Côte d'Aime.

(Votants : 27, pour : 27)

10. CESSIION DES PARCELLES COMMUNALES N1673P ET N2238P SITUÉES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT - LA PLAGNE AU BÉNÉFICE DE M. DIDIER BENAYOUN

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que M. Didier Benayoun a sollicité la commune pour la régularisation foncière et acquérir les parcelles communales N1673p et N2238p, d'une surface totale de 20 m², environ situées au lieu-dit La Plagne sur la commune de La Plagne Tarentaise. Il informe que la commune lui a proposé d'acquérir ces parcelles à l'euro, toutes indemnités comprises.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve la cession par la commune, à l'euro, de l'ensemble des surfaces, toutes indemnités comprises des parcelles précitées, d'une surface totale de 20 m² environ au bénéfice de M. Didier Benayoun. (Votants : 27, pour : 27)

Questions diverses

LISTE DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs accordée à monsieur le maire lors de la séance du 6 juin 2020, le conseil municipal prend connaissance des décisions prises depuis la réunion du 1er mars 2022.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande si le « groupement ETRAL/ABC Charpente/FTTA/ Destaing » constitue la même entité ou s'il s'agit de plusieurs lots, au sujet du marché d'aménagement de circulations douces autour de l'espace Paradiso à Montchavin.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un lot global et précise que l'entreprise ETRAL est basée à Aigueblanche.

Suite à la demande de monsieur Robert Astier, monsieur Henri Beltrami confirme que les limites du mur de Malezan, qui doit faire l'objet d'une réfection, seront matérialisées avec de la bombe fluorescente.

QUESTIONS ORALES

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche, souhaite qu'une véritable réflexion soit engagée concernant la destination des nouveaux lits marchands sur l'ensemble des stations.

Monsieur le maire pense que la volonté de développer la station est une bonne chose.

Monsieur Richard Broche indique qu'au vu du prix du foncier, de nouvelles pistes sont à explorer afin de satisfaire les clients mais également les communes.

Monsieur le maire précise que tous les projets de ventes de

foncier sont soumis à la commission urbanisme et indique qu'une concertation aura lieu.

DIVERS

Monsieur Richard Broche souhaite évoquer l'organisation des élections présidentielles.

Monsieur le directeur général des services précise qu'il manquait de personnes inscrites au bureau de vote, mais que le problème a été résolu grâce à la participation de salariés de la commune.

Il rappelle ensuite que les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 19 heures.

Monsieur Richard Broche suggère de privilégier les échanges par téléphone pour faire appel aux élus en dernière minute.

Monsieur Robert Astier fait remarquer qu'un technicien a été recruté afin d'être basé à la Grangette et s'étonne qu'il soit toujours dans les locaux de la mairie.

Monsieur le maire explique que ce technicien était en formation en mairie et qu'il y restera encore pour un mois supplémentaire puisque son binôme s'est gravement blessé. Il ajoute que des problèmes techniques de serveur empêchent la transmission des informations vers la Grangette.

Monsieur Robert Astier regrette que des travaux aient été entrepris alors que le bureau de la Grangette n'est pas occupé.

Monsieur Henri Beltrami explique que le technicien utilise ce local mais qu'il ne s'y trouve pas toute la journée.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h00.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 21/24	Réfection et aménagement des voiries	EIFFAGE ROUTE	MBC	MBC
MAPA 21/26	Mur Malezan	SAS ACRO BTP	74 799,26 €	89 759,11 €
MAPA 22/01	MOE pour l'aménagement de bureaux dans l'ancien presbytère de Macot	SESSIECQ MAËLYS	40 410,00 €	48 492,00 €
MAPA 22/02	Aménagement de circulations douces autour de l'espace Paradiso à Montchavin	GPT ETRAL/ABC CHARPENTE/FTTA/DESTAING	649 451,38 €	779 341,66 €

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ECONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

En préambule du dernier conseil municipal, Monsieur Arnaud Grandjacques de l'Université Savoie Mont Blanc nous a exposé le projet identitaire de La Plagne Tarentaise qui n'a guère passionné les élus présents. 22 000.00 HT pour finalement interpréter la première ligne de la charte rédigée par les quatre communes lors de la fusion : « Le travail mené en commun a permis d'aboutir à un projet politique dépassant très largement les questions financières ». Comme pour la psychanalyse qui interprète les rêves, le paiement fait sûrement partie intégrante du traitement !

Par ailleurs, nous déplorons que deux délibérations sur onze présentées à l'ordre du jour aient été retirées au dernier moment : préparation trop hâtive de ce conseil ?

Notre question orale concernait la destination des futurs lits marchands sur l'ensemble de nos stations. Richard Broche a insisté sur la fin du modèle « des résidences de tourisme » tel que nous l'avons connu jusqu'à présent. Ce dispositif n'est viable qu'à une seule condition : que le gestionnaire soit efficient. Les co-propriétaires de ces résidences attendent des loyers garantis. Ces dernières saisons ont mis en avant la fragilité structurelle du système. Les nouvelles constructions de meublés banalisés, hors de prix, sans dispositif de défiscalisation, avec peu d'occupation personnelle et sans aucune garantie de retour sur investissement trouveront-elles preneurs ? Pour parvenir à vendre leurs appartements à des prix élevés, les promoteurs demanderont systématiquement d'assouplir les conditions d'exploitation au détriment des lits chauds qui seuls peuvent justifier de nouvelles constructions (comme nous l'avons dénoncé pour Le Manaka). Alors soyons vigilants sur le prix de vente du foncier par notre collectivité. Celui-ci doit être conséquent (bien au-delà de 400 euros le m²) car si le promoteur a tout à gagner, notre commune n'a pas vocation à faciliter la construction de lits froids sur son foncier...

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous,

Le conseil municipal du mois d'avril a été plus léger en nombre de délibérations. Cependant, l'enjeu principal lors de cette réunion résidait dans la présentation de l'étude Savoie Mont Blanc sur la notion d'appartenance à la Plagne Tarentaise.

Vous le savez, l'opposition s'en est fait l'écho, notre conseil municipal a entrepris de confier une étude à l'université pour travailler sur la constitution d'une identité commune « la Plagne Tarentaise » permettant de dépasser les querelles de clochers. Aujourd'hui, grâce à la commune nouvelle, des travaux continuent d'être entrepris dans les communes de Bellentre, la Côte d'Aime et Valezan, qu'il n'aurait pas été possible de mener si cette fusion n'avait pas eu lieu.

Cependant, nous ne sommes pas sourds et, outre les appels à la défusion de quelques très anciens élus, nous entendons surtout les demandes de nos concitoyens de mieux comprendre ce nouveau fonctionnement et de se l'approprier. L'enjeu de cette étude est donc de nous aider à trouver ensemble comment vivre ensemble, en tant qu'habitants de la Plagne Tarentaise et dépasser ainsi nos identités de villages. Cela se fera dans la concertation la plus large avec plusieurs centaines d'interviews menées par des professeurs et des étudiants de l'université. Dans un second temps, des pistes d'améliorations concrètes seront proposées. Nous ne manquerons donc pas de vous faire connaître la suite donnée à cette étude dont le coût reste très faible à l'échelle de notre budget communal.

Enfin, nous profitons de cette tribune pour remercier toutes les personnes qui contribuent à l'organisation des élections dans notre mairie :

- Nos agents d'accueil et d'état-civil, très fortement mobilisées
 - Les élus qui donnent tous de leur temps pour vous garantir des élections irréprochables
 - Les bénévoles qui aident à la tenue des bureaux de vote et aux dépouillements
 - Tous les agents de la commune, qui, à un titre ou un autre, participent également.
- Pour tous les remercier, le plus beau geste, c'est de voter !

Liste Jean-Luc Boch

Assainissement

Le poste de refoulement pneumatique des effluents du hameau du Gothard a été mis en service le 13 avril 2022. Les eaux usées sont donc maintenant acheminées jusqu'à la station d'épuration des Granges par une canalisation traversant sous le lit de l'Isère réalisée grâce à un forage dirigé.

Cette nouvelle installation permet de supprimer le décanteur digesteur avec lit d'épandage qui était en place et qui présentait des dysfonctionnements et aux effluents collectés de pouvoir être traités au niveau de la station d'épuration.

Retrouver le livret «il était une fois Valezan» sur le site internet de la commune



POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable».

Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque

mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous !

N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions !

A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

Depuis octobre 2021, la communauté de communes des Versants d'Aime a mis en place trois plateformes expérimentales de broyage des branches. Ce broyage a lieu sur les anciens sites de déchèterie de la Côte d'Aime et de Granier, ainsi que sur la déchèterie du Praz-Valezan, l'objectif étant de réduire l'impact de traitement des déchets verts sur le territoire.

Chaque année, ce sont entre 200 et 260 tonnes de végétaux qui sont apportées dans les déchèteries du territoire. Bien que déchets verts, leur traitement a un impact sur l'environnement, ne serait-ce que par la logistique de transport qu'elles nécessitent. Aujourd'hui, les stocks de broyat sont disponibles pour les particuliers. Chacun peut venir en chercher gratuitement s'il est équipé d'une pelle ou d'une fourche, ainsi que d'un contenant pour le chargement.

- **À La Côte d'Aime** (ancienne déchèterie de végétaux) : du vendredi à 14 heures au dimanche à 18 heures.
- **À Granier** : accès libre.
- **À la déchèterie du Praz-Valezan** : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 heures et 13 h 30 à 18 heures.



Manifestations

MUST'PLAGNE

Du 06 juillet au 31 août 2022.

9 concerts/9 ambiances sur la commune de La Plagne Tarentaise
Concert gratuit

⇒ Ensemble de cuivres et cor des Alpes - Laurent Renou
06 juillet 2022 à 16h00 Dou du Praz Plagne Soleil

⇒ Concert Evènement - TIAKOLA - hip/hop Rap
1^{ère} partie : M.o.M - Gagnant Plagno Voice 2021
13 juillet 2022 à 18h30- Stade de Macot chef-lieu

⇒ Plagno Voice
20 juillet 2022 à 18h30- la Plagne Montchavin

⇒ Spunyboys - Rockabilly
27 juillet 2022 à 18h30- Stade de la Côte d'Aime

⇒ Concert Evènement - Bon Entendeur Dj Set
03 août 2022 à 16h00- la Plagne Montchavin

⇒ Jazz 5
10 août 2022 à 18h30- Valezan

⇒ La Bringue - Fanfare electro french touch
17 août 2022 à 16h00- Base de loisirs des Versants d'Aime

⇒ Francis Tropini - Format Trio
24 août 2022 à 18h30- Salle polyvalente de Macot chef-lieu

⇒ Quatuor à cordes et clarinette pour le quintette de Mozart
31 août 2022 à 18h30- Bibliothèque de Bellentre

■ PLAGNO VOICE

En 2022, pour la deuxième année consécutive, Plagno Voice revient le 20 juillet à La Plagne Montchavin... Chanteur...musicien.. En solo, duo ou groupe, La Plagne Tarentaise vous offre une scène, un public quel que soit votre talent...

Envoyez vos noms, vos coordonnées et une maquette d'environ 5 min en mp3 ou .wav à mairie@laplagnetarentaise.fr avant le 21 juin 2022.

1er prix : 1ère partie d'un concert organisé par la collectivité soit durant la saison hivernale, soit durant la saison estivale 22.

2e au 5e prix : une vidéo de présentation

6e au 10e : un goodies La Plagne Tarentaise

Informations

■ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée scolaire 2022/2023

Inscription des enfants nés en 2019

Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

■ RECONNAISSANCE

Depuis le 1er mars 2019, la loi du 10/09/2018 modifie l'article 316 du code civil concernant l'acte de reconnaissance à faire dans la mairie de votre commune.

"... L'acte de reconnaissance est établi sur déclaration de son auteur, qui justifie :

1° De son identité par un document officiel délivré par une autorité publique comportant son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance, sa photographie et sa signature ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance ;

2° De son domicile ou de sa résidence par la production d'une pièce justificative datée de moins de trois mois. Lorsqu'il n'est pas possible d'apporter la preuve d'un domicile ou d'une résidence et lorsque la loi n'a pas fixé une commune de rattachement, l'auteur fournit une attestation d'élection de domicile dans les conditions fixées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles..."

■ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Le SDIS recrute des sapeurs-pompiers volontaires !

Vous souhaitez vous rendre utile, vous engager en tant que citoyen !

Venez en soutien à notre pompier volontaire afin de pérenniser le centre de secours de La Plagne Montchavin !

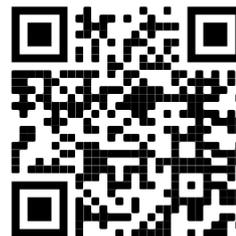
Vous voulez plus d'informations :

Rendez vous le Jeudi 30 juin 2022 à 19h00

Salle Auguste Mudry - La Plagne Montchavin.

Le SDIS et la commune de La Plagne Tarentaise vous attendent nombreux ! On compte sur vous !

Plus d'informations sur les vidéos ci-dessous (scanner les QR CODES) :



■ OFFRE D'EMPLOI

La commune de La Plagne Tarentaise recrute actuellement les postes suivants pour la saison estivale :

- Saisonniers été service espaces verts
- Saisonniers été service voirie
- Saisonniers été service entretien des sentiers
- Saisonniers au service police municipale (Agent de Surveillance de la Voie Publique et Assistant Temporaire de Police Municipale)
- Saisonniers pour le multi-accueil et les haltes garderies (Adjoint animation, Educateur de Jeunes Enfants/infirmier/auxiliaire de puériculture)

Plus d'informations sur le site internet de la commune de La Plagne Tarentaise : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/economie-emploi/offres-demploi/>